

DELIBERATION

108 (7.1)

Le 20 décembre 2018, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude SCHALK, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 14 décembre 2018

Présents : Mesdames et Messieurs SCHALK, RIVIERE, VOCANSON, MARTY, DRIOL, DUCREUX, CHAPOT, FABRE, J. BEAL, A. BEAL, BROT, LEVET, ESCOFFIER, LUAIRE, BRUEL, GIAUME, BOIS-CARTAL, BOUZINA, KHEBRARA, PANGAUD, LAROCHE, JACOB, FESSY, CEYTE, MARRET, RASCLARD, SEGUIN.

Procurations : Monsieur KARA à Madame RIVIERE, Madame DURAND à Monsieur PANGAUD.

Secrétaire : Monsieur BROT

Objet : Budget primitif Commune 2019

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, par 21 voix pour, 5 voix contre (Groupe PANGAUD) et 3 abstentions (Groupe CEYTE et M. JACOB) :

- **APPROUVE** le budget Commune 2019 en fonctionnement et en investissement (documents au service Finances).

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 21 décembre 2018

Le Maire
Jean-Claude SCHALK



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20181221-108-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/12/2018

Affichage : 26/12/2018

Pour l'autorité compétente
par délégation

Jean-Claude SCHALK